

Concours/Examen : TSMA 2 interne Épreuve : n° 1 écrite N° sujet :
Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : TEA

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Partie 1: Rédaction d'une note administrative

DDT de X

Lieu, date

Service Économie Agricole

Adresse

Dossier suivi par: chef d'unité SEA

Note à l'attention de

Numéro de téléphone

Monsieur le Directeur de

Courriel

la DDT de X.

Objet : Présentation des dispositions de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027 relatives à l'agriculture biologique en vue de la réunion avec des représentants de l'agriculture biologique.

Annexe : Notice Télépas relative aux aides en faveur de l'agriculture biologique et aux mesures agro environ-
nementales et climatiques 2023-2027.

Introduction :

La nouvelle réforme de la PAC s'inscrit dans la continuité des précédentes, avec des outils qui restent globalement inchangés. Cependant, les modalités de mise en œuvre de la PAC obligent désormais les États Membres à établir un Plan Stratégique National (PSN).

L'ambition environnementale y est renforcée afin d'engager une transition de l'agriculture pour lutter contre le changement climatique, protéger la biodiversité et les ressources naturelles.

Cette note s'attachera tout d'abord à exposer les objectifs et ambitions du PSN puis à présenter la principale mesure concernant l'agriculture biologique (AB), l'aide à la conversion vers l'AB.

I] Présentation du PSN :

La mise en œuvre de la PAC nécessite désormais l'établissement d'un PSN. Celui-ci doit décliner les interventions, établir leur programmation budgétaire et prévoir un pilotage de la stratégie par la performance pour une durée de sept ans.

1) Objectifs du PSN:

Le PSN français vise à améliorer la compétitivité durable des filières, la création de valeur, la résilience des exploitations et la sobriété en intrants au service de la sécurité alimentaire. Il contribue à l'atteinte des objectifs du Pacte vert et de la neutralité carbone.

Sur le plan environnemental, le PSN met en place les éco-régimes destinés à réduire la spécialisation et l'intensification des productions, notamment par la diversification des productions végétales ou la recherche de synergies entre productions animales et végétales qui sont plus favorables à la résilience et la sobriété en intrants. Le PSN renforce et développe par ailleurs la conditionnalité visant à la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité, à la protection des ressources et à la lutte contre le changement climatique. Enfin, le PSN propose des mesures destinées à la mise en œuvre ou au maintien de pratiques agricoles vertueuses sur le plan environnemental au travers des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) et de l'aide à la conversion vers l'agriculture biologique (CAB).

Notons que pour ce qui concerne les éco-régimes, compléments l'ancien paiement vert de la programmation précédente, ils sont accessibles selon trois possibilités, la voie des pratiques agricoles (diversification des cultures, maintien des prairies permanentes, etc.), la voie des infrastructures agro-écologiques (haies, jachères notamment) ou la voie de la certification, dont la certification AB notamment.

2) Ambitions du PSN:

Le PSN est le résultat de trois ans de travail mené par l'État et les Régions en concertation avec les parties prenantes et la société civile. Il représente plus de neuf milliards d'euros de crédits annuels au profit de plus de 400 000 bénéficiaires à compter du 1^{er} janvier 2023. Le PSN s'inscrit dans une démarche durable portant sur trois ambitions principales, économique, environnementale et sociale.

A) Ambition économique:

Les aides au revenu des agriculteurs sont confortées pour sécuriser la capacité de production sur l'ensemble du territoire national afin de répondre aux enjeux de sécurité et de souveraineté alimentaire. Notons par exemple l'augmentation des soutiens à la production de protéines végétales.

B) Ambition environnementale:

✓ Le PSN s'attache prioritairement à encourager une diversité des systèmes de production à accompagner l'autonomie des productions et des territoires et à rechercher un sobriété en intrants. Ceci afin de lutter contre le changement climatique, s'adapter à ses effets et protéger la biodiversité et les ressources naturelles. Cette ambition se construit autour de la mise en place des éco-régimes et du développement de l'agriculture biologique, avec notamment pour

Concours/Examen : TSMA 2 interne Épreuve : n°1 ÉCRITE N° sujet :

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : TEA

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

objectif, l'atteinte de 18% de la surface agricole utile nationale en agriculture biologique d'ici 2027.

C) Ambition sociale :

Le PSN vise à renforcer les soutiens aux jeunes agriculteurs afin de répondre à l'enjeu du renouvellement des générations. Il vise également à renforcer le lien de confiance entre les bénéficiaires et l'administration au travers de la mise en place du droit à l'erreur. Par ailleurs une conditionnalité sociale est mise en place afin de contribuer au bon respect de la réglementation européenne en matière de travail.

II) Présentation de la principale mesure concernant l'agriculture biologique, l'aide à la conversion vers l'AB.

Le montant des aides à l'agriculture biologique augmente de 36% par rapport à l'ancienne programmation, s'élevant ainsi à 340 millions d'euros par an.

1) Principes généraux :

L'aide à la conversion vers l'agriculture biologique (CAB) vise à compenser les surcoûts liés à l'adoption des pratiques et méthodes de production de l'agriculture biologique. Dans cette nouvelle programmation, l'État est responsable des interventions de nature structurale à travers les Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF). Elles constituent donc l'autorité de gestion de l'aide CAB, cette aide dépendant du second pilier de la PAC.

Les montants de l'aide à l'hectare varient en fonction de la production, allant de 44 euros/hectare/an pour des terres, estives et parcours associés à un atelier d'élevage à 900 euros/hectare/an pour des surfaces en maraîchage, arboriculture ou semences potagères notamment. Notons également une valorisation des légumineuses pures ou en mélanges composés majoritairement de ces dernières avec une aide s'élevant à 350 euros/hectare/an.

2) Conditions d'engagement :

L'aide à la conversion vers l'agriculture biologique est accessible à tous les exploitants dont les surfaces sont en première ou en deuxième année de conversion. Les engagements sont signés pour une durée de cinq ans, l'aide est versée annuellement.

Elles visent les agriculteurs actifs, qui s'engagent à respecter le cahier des charges relatif à l'agriculture biologique. Les GAEC sont éligibles avec application du principe de transparence.

Il existe des engagements spécifiques en fonction du type de surfaces engagées dont les détails sont consultables dans la notice Télépec relative à l'agriculture biologique, telle que la densité de plantation en surfaces arboricoles.

Le demandeur doit avoir eu préalablement notifié son activité auprès de l'Agence Bio et s'engager auprès d'un organisme certificateur. Ce dernier établit des documents justificatifs nécessaires à l'instruction de l'aide. Un dépôt de demande d'aide doit être réalisé sur Télépec en spécifiant les éléments engagés à l'aide CAB.

Notons que le bénéfice de l'aide à la conversion sur l'ensemble de l'exploitation ne permet pas l'accès à l'écoulement par la voie de la certification AB. Toutefois les autres voies restent accessibles si l'exploitation respecte les critères dédiés.

3) obligations et régimes de sanction.

- Engagement de cinq ans et respect du cahier des charges AB.

Si un élément engagé n'est pas confirmé pendant les cinq années, un régime de sanction s'applique.

- Respect de 12 conditions des aides PAC
- Permettre l'accès de l'exploitation aux autorités en charge des contrôles et faciliter la réalisation de ces.

Conclusion:

La nouvelle programmation 2023 - 2027, au travers du PSN vise à renforcer l'ambition environnementale de la PAC, notamment à l'aide d'un volume financier important dédié aux aides CAB, avec pour objectif d'atteindre 18% de la surface agricole cultivée en AB en 2027.

Nom, chef d'unité PAC
Signature

Concours/Examen : TSMA 2 interne Épreuve : n°1 écrite N° sujet :
Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : TEA

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Partie 2 : Réponses à une série de questions

Question 1: L'agri voltzisme consiste à combiner une production d'électricité à l'aide de panneaux photovoltaïques et une production agricole.

Ce principe permet de produire une énergie décarbonée et d'atténuer le stress thermique et hydrique sur la parcelle.

Question 2: L'agri voltzisme est une nouvelle technologie à faible émission de carbone car elle utilise l'énergie solaire qu'elle convertit en énergie électrique. La fabrication, le transport et le montage émettent toutefois du carbone.

Question 3: Les contraintes de ce dispositif concernent la hauteur afin de permettre le passage des engins agricoles ainsi que l'emprise au sol afin de ne pas réduire de façon trop importante la surface portant les cultures.

Question 4 : En agriculture il est possible d'irriguer par aspersion ou par un dispositif dit "goutte à goutte".

Aspersion : Avantages : moindre coût et possibilité de déplacer le dispositif dans d'autres parcelles en fonction des modèles (exemple: enrouleur)

Inconvénients : forte évaporation de l'eau distribuée. De plus l'eau peut permettre le développement de pathogènes sur les feuilles.

Goutte à goutte : Avantages : l'eau distribuée est moins évaporée donc moindre consommation et meilleure utilisation par les plantes. De plus le développement de pathogènes est réduit au niveau des feuilles par rapport à l'aspersion.

Inconvénients : coût d'installation plus élevé. système peu mobile, notamment si le dispositif est enterré. Nécessité de porter une attention particulière au dispositif lors de l'entretien de la parcelle pour éviter de le détériorer.

Question 5: Le bilan hydrique ^{tient compte de} l'humidité du sol et du besoin des plantes notamment. L'intérêt de le mesurer à la parcelle permet d'optimiser l'apport en eau et donc de limiter le coût affectant à la consommation ainsi que de réduire les prélèvements d'eau dans l'environnement.

Question 6: .Le blé dur de printemps est une culture annuelle moins consommatrice d'eau par rapport au maïs.
. La culture de pistachiers est également moins consommatrice d'eau par rapport au maïs.

Question 7: La chambre d'agriculture est un organisme consultatif qui dispose d'un bureau qui est élu par la profession agricole. Parmi ses missions se trouve la formation continue des professionnels agricoles ou l'assistance au dépôt de dossiers de demandes d'aides publiques.

Question 8: Les deux principaux problèmes dans la gestion de la ressource en eau résident dans la préservation de sa qualité (pollution aux nitrates, métaux lourds, PFAS, etc) et la gestion de sa quantité face aux enjeux économiques (agriculture, tourisme, etc) et environnementaux (soutien à l'étiage notamment).

Question 9: L'INRAE, Institut National de Recherche sur l'Agriculture et l'Environnement est une agence publique qui dépend de deux ministères (agriculture et environnement).

Il a notamment pour mission de faire des recherches sur le développement de cultures plus résilientes face aux bioagresseurs et nécessitant moins d'apports en engrais. Il propose également des perspectives alternatives à l'agriculture face au changement climatique.